

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Yves Coppieters, Ministre de la Santé et des Solidarités,
concernant
Les moyens alloués à la lutte contre l'analphabétisme

Lors d'une précédente séance plénière, j'ai eu l'occasion de vous interpellier concernant l'analphabétisme en Wallonie qui toucherait 10% de la population. Ces chiffres, alarmants, permettent d'objectiver le phénomène même si, dans les zones rurales, il serait plus difficile à identifier.

Vous avez annoncé qu'un comité de pilotage permanent de l'alphabétisation adulte a pour objectif d'évaluer les stratégies ainsi que d'articuler les politiques. Ce comité est composé d'une série d'opérateurs, dont notamment « *Lire et Écrire* ». Concernant les montants, vous n'avez pas su me répondre en séance plénière. Je reviens donc vers vous, Monsieur le Ministre, via une question écrite.

Pourriez-vous me communiquer les montants alloués à la lutte contre l'analphabétisme et me ventiler ceux-ci par opérateur? Une évaluation a-t-elle eu lieu et, dans la négative, ne serait-il pas intéressant d'en réaliser une afin de voir si les moyens sont utilisés à bon escient? Pourriez-vous également m'indiquer les engagements pris au-delà du 31 décembre 2025?

Réponse du Ministre Coppieters:

[Novembre 2025]

Les moyens alloués à la lutte contre l'analphabétisme, dans le cadre de mes compétences, sont en partie destinés à l'ASBL Lire et écrire en Wallonie.

Pour l'année 2025, une subvention facultative de 449.000 euros leur a été attribuée, répartie de la manière suivante:

- 274.000 euros pour l'alphabétisation des personnes étrangères;
- 175.000 euros pour l'alphabétisation des publics en réaffiliation sociale.

Par ailleurs, dans le cadre des Initiatives Locales d'Intégration des personnes étrangères, des activités de formation à la langue française sont également financées. Certains opérateurs financés pour cette mission organisent ainsi des modules d'alphabétisation pour la non-francophone si la demande est présente.

Cependant, il n'est pas possible de distinguer précisément les montants alloués aux activités « *alpha non francophone* », dans la mesure où les Initiatives Locales d'Intégration reçoivent une subvention globale pour l'ensemble de leurs activités (apprentissage de la langue, citoyenneté, accompagnement social et juridique, promotion de l'interculturalité et lutte contre le racisme).

En ce qui concerne l'évaluation des moyens et leur bonne utilisation, tous les opérateurs financés sont susceptibles d'être inspectés et doivent se soumettre à des règles liées à leur financement, ce qui permet de suivre l'utilisation des moyens et de s'assurer qu'ils sont employés à bon escient. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme entrée en vigueur au 1^{er} janvier, il est prévu que la politique d'intégration soit évaluée tous les cinq ans. Cela permettra également de professionnaliser l'offre et de répondre ainsi aux besoins des bénéficiaires.

En ce qui concerne les perspectives au-delà de 2025, je peux dire à ce stade qu'une nouvelle convention est envisagée avec Lire et écrire en Wallonie à partir de 2026, le contenu de celle-ci est actuellement en discussion entre mon cabinet et celui du ministre Jeholet, et sa concrétisation constituera un chantier à mener début 2026.